



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024.02.11

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 08 février 2024**  
-----

**Budget primitif 2024 : Budget  
annexe Lotissement de Goarem an  
Eol**

L'an 2024 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Loise QUERE, Xavier LE GALL

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 1

Procurations : 4

Nombre de votants : 32

**Etaient absents :**

Julie MERCIER

**Etaient représentés :**

Patricia HENAFF pouvoir à Sylvain GANGLOFF, Brigitte DENIEL pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Marlène LE MEUR pouvoir à Stéphane LE GALL, Damien RIVIER pouvoir à Guillaume PARANT

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

**Monsieur Stéphane LE GALL**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**Budget primitif 2024 : Budget annexe Lotissement de Goarem an Eol**

**Rapporteur :**

**Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire**

**Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57 ;

Considérant la consultation de la commission plénière du 1<sup>er</sup> février 2024 sur le projet de budget primitif du budget annexe du Lotissement de Goarem an Eol ;

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget primitif 2024, arrêté comme suit :
  - o En section de fonctionnement : 40.205,78 €
  - o En section d'investissement : 0 €

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 01 février 2024

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 08 février 2024

**Le Maire,  
Dominique CAP**



**Secrétaire de séance  
Stéphane LE GALL**



**CERTIFIÉ EXECUTOIRE** par le Maire



Présentation du Budget Lotissement de Goan  
Budget primitif 2024



- **Section de fonctionnement** : 40.205,78€

Le budget 2024 comprend les dernières dépenses qui finalisent le programme :

- Le solde de la partie maîtrise d'œuvre : 3000€
- La finalisation des travaux (terrassément et fluides) : 23.000€

Tous les lots sont vendus, en conséquence, il n'y a pas d'écriture de stock.

En recette, seul l'encaissement du solde du PUP est à réaliser une fois l'intégralité des travaux achevés.

Le budget absorbe le déficit de fonctionnement constaté à fin 2023 puisqu'il n'y a eu que des dépenses et aucune recette.

A la clôture du budget, l'excédent final sera intégré en recette du budget Ville.

- **Section d'investissement** :

Toutes les écritures étant effectuées, la section d'investissement n'est pas renseignée.